

L'Hôpital Notre-Dame étend en effet ses bienfaits indistinctement aux malades de toutes nationalités et de toute religion, avec l'approbation des gouverneurs de l'Hôpital.

Les débuts furent des plus humbles mais les désirs ardents de soulager les misères humaines instillé dans le cœur des généreuses canadiennes par les religieuses qui ont jadis été témoins des hauts faits d'armes des de Maisonneuve et at autres hommes illustres, fit qu'une ph.ange se forma sous la direction de Mde Thibeau.

Il est impossible de donner justice à toutes les dames qui ont prise une part active à toutes les heureuses fêtes qui ont été organisées pour venir en aide à notre hôpital, qui sont venues directement ou indirectement au secours dans les moments difficiles, qui ont aidé de leurs conseils, de leurs suggestions et n'ont épargné ni trouble ni inventions de toutes sortes pour faire de cet hôpital le centre de la charité de la grande nation canadienne dispersée dans toutes les parties du monde. Toujours les courages ont été des plus soutenus et des plus enthousiastes.

Au nombre de ces révérendes sœurs de charité il nous est permis de faire une mention toute spéciale de Sœur St-Mathias, supérieure ; Sœur Montpetit assistante ; Sœur Duckett, Hospitalière en Chef. Elles sont noblement secondées par les Révérendes sœurs Marie du Sacré-Cœur ; St-Praxède, Quesnel, Valiquette, Casavant, Leclair, Ste-Fortunate Côté, Ste-Marthe, Comeau, Laberge, Fafard, Ste-Véronique, St-Zéphirin, Moreau, Deneau, St-Léopold, Fortin, Brodeur, St-Rémi, Normandin, Ziegler et les dévotés servantes qui se multiplient pour les nombreux malades dans les différents services.

Le conseil médical se compose de messieurs les docteurs J. P. Rottot, doyen de la faculté de médecine, président, E. P. Lachapelle, A. A. Foucher, L. de L. Harwood, R Hébert, E. P. Benoit, secrétaire.

Tous les médecins de l'Hôpital font partie du bureau médical qui est subdivisé comme suit ; médecins de service, chirurgiens oculistes et auristes, gynécologues, dispensaire général, chirurgiens du dispensaire, dispensaire des enfants, spécialistes de la peau, aliénistes et neurologistes pathologistes, radiographie, chirurgiens dentistes, médecin interne, assistant interne, etc

Cette année 2,230 malades ont été admis à l'Hôpital.

La corporation de l'Hôpital se compose de membres ordinaires, de gouverneurs à vie et de gouverneurs élus. Les affaires sont surveillées par un bureau des gouverneurs. Enfin l'administration directe, le contrôle et la régie de la corporation sont confiés à un bureau appelé bureau d'administration.

Sont membres ordinaires de la corporation ceux qui paient une contribution annuelle d'au moins cinq dollars et ils demeurent ainsi membres aussi longtemps qu'ils continuent à payer leur contribution. Ils ont le droit d'assister, de prendre part aux délibérations et de voter pour l'élection des Gouverneurs, à l'assemblée générale de tous les membres de la corporation qui a lieu tous les ans. Cette assemblée dorénavant n'aura lieu qu'après le 10 janvier 1907. Sont gouverneurs à vie, tous ceux qui ayant fait un don d'au moins cent dollars, continuent à payer une contribution annuelle d'au moins dix dollars. Ils font, de droit, partie du Bureau des Gouverneurs. Les Gouverneurs élus sont nommés à l'assemblée générale annuelle de la corporation. Le nombre n'exécède jamais